



PRÉFET DE LA RÉGION MIDI-PYRÉNÉES

Direction régionale
des affaires culturelles de Midi-Pyrénées
DRAC n°2013/

ARRÊTÉ portant inscription au titre des monuments historiques de la salle du conseil d'administration avec son décor peint d'Auguste Equeter, de la société de secours minière de Decazeville, actuellement centre de santé FILIERIS, 10 rue Cayrade, Decazeville (Aveyron)

**Le Préfet de la région Midi-Pyrénées
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°99-78 du 5 février 1999 modifié relatif à la commission régionale du patrimoine et des sites et à l'instruction de certaines autorisations de travaux ;

VU le décret n°2010-146 du 16 février 2010, modifiant le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret n°2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux monuments historiques et aux zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ;

VU la consultation de la commission régionale du patrimoine et des sites de la région de Midi-Pyrénées en date du 14 novembre 2012 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

CONSIDÉRANT que le décor peint de la salle du conseil d'administration de la société de secours minière de Decazeville, actuellement centre de santé FILIERIS, 10 rue Cayrade, à Decazeville (Aveyron) présente un intérêt suffisant au point de vue de l'art pour rendre désirable sa préservation en raison de son témoignage sur le travail et sur la vie des mineurs et de la cohérence de l'ensemble

SUR proposition du directeur régional des affaires culturelles ;

A R R E T E

Article 1^{er} – est inscrite au titre des monuments historiques la salle du conseil d'administration avec son décor peint d'Auguste Equeter, de la société de secours minière de Decazeville, actuellement centre de santé FILIERIS, située sur la parcelle n° 15 d'une contenance 8 a 16 ca figurant au cadastre section AO de la commune de Decazeville (Aveyron) et appartenant à la caisse régionale de la sécurité sociale dans les mines du Sud-Ouest, n° SIRET 495 286 668, sise 2 avenue Bouloc Torcatis – BP n°2 – 81400 Carmaux, par acte notarié passé devant Maître Picard Jean-Pierre, notaire à Carmaux, le 16 janvier 2008, déposé au bureau des hypothèques de Villefranche-de-Rouergue le 25 février 2008, référence d'enlissement 2008P504.

Article 2 – Le présent arrêté, dont une copie sera adressée au ministre de la culture et de la communication, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et aux propriétaires, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Toulouse, le

F 8 NOV. 2013

Le Préfet de Région

Henri-Michel COMET